



Comité Rhône et Métropole de Lyon Échecs

COMPTE RENDU CODIR Le 15 Octobre 2022

Au siège du CRMLE – 28 rue Julien – 69110 Lyon

Présents : G. Bellet
D. Pascal
M. Platret
T. Paris
C. Crombet

Excusés : B. Demaille
C. Mathieu
M. Lefevre
B. Ginosyan

ORDRE DU JOUR

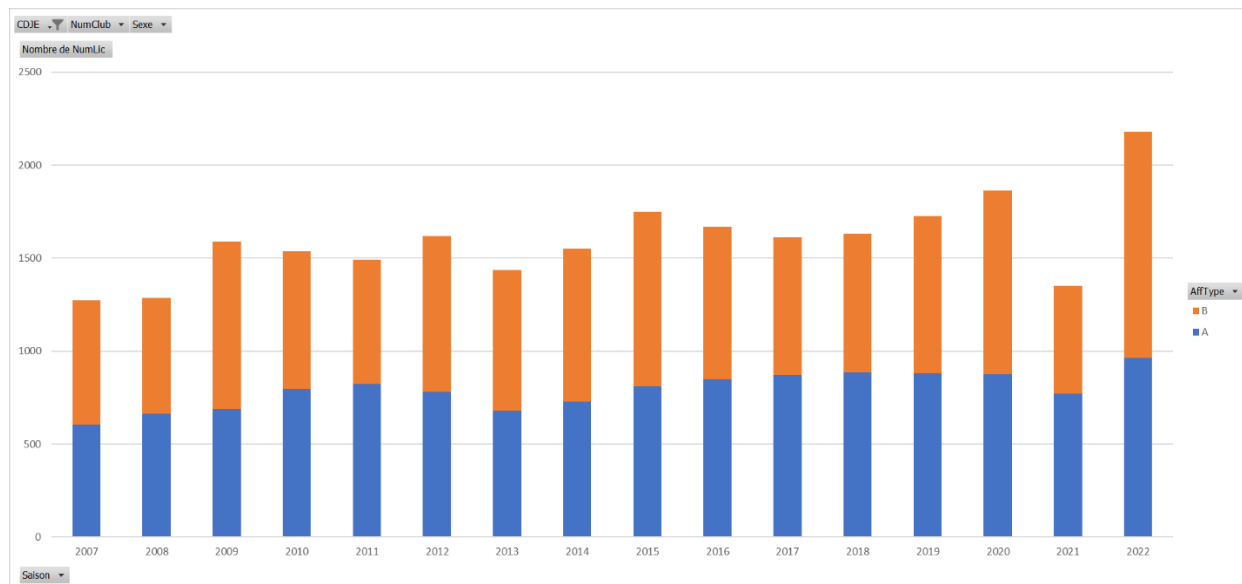
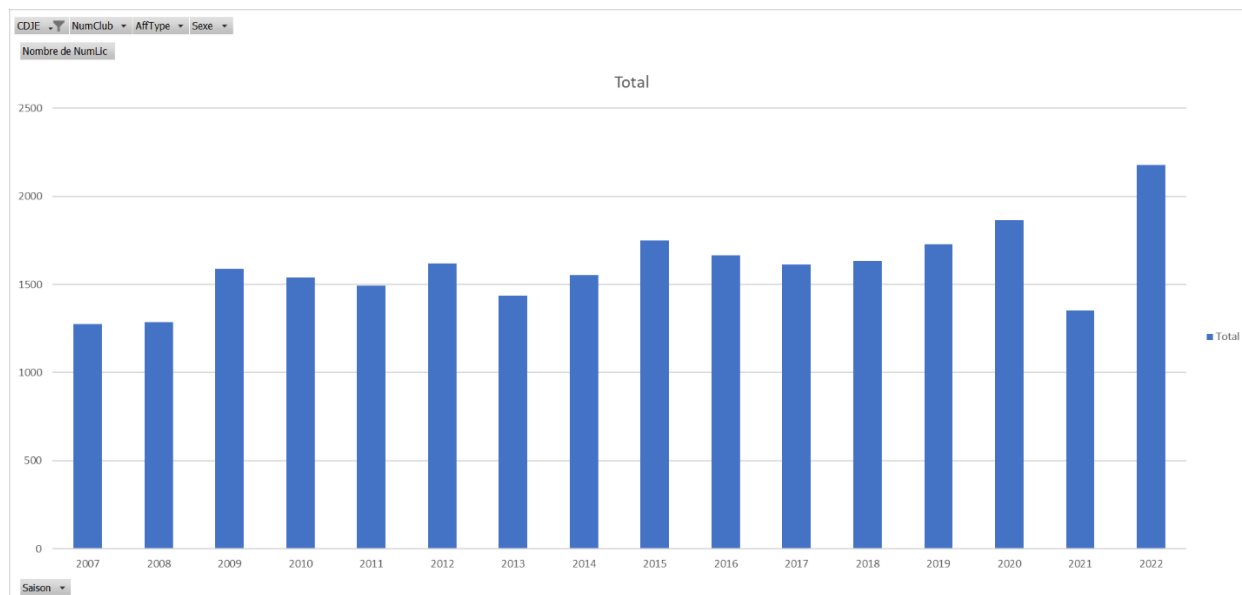
- 1. Point fédéral, licences**
- 2. Point financier**
- 3. Championnat du Rhône Jeunes 2022**
Règlement, qualifiés, tournoi petits poussins
- 4. Calendrier :**
Coupe Loubatière, circuit jeunes, rapide Métropole de Lyon
- 5. Scolaires**
- 6. Divers**

Début de la réunion : 10h23

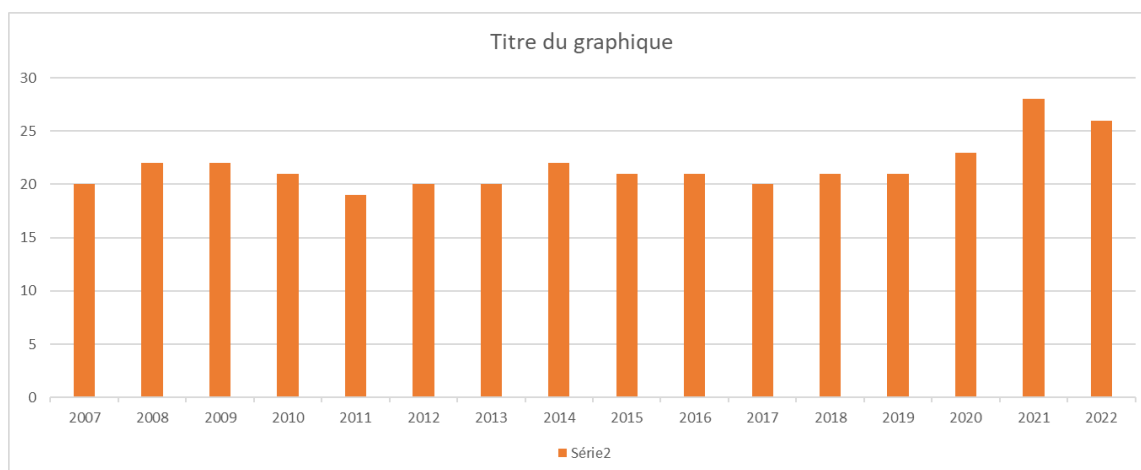
Point fédéral & Licences

Au CRMLE en fin de saison 2021-2022, nous constatons une augmentation du nombre de clubs ainsi qu'une forte augmentation de licences (A et B) de + de 61% par rapport à la saison précédente.

Nombre de licenciés 2021-2022 : 2 179 dont 964 licences A et 1215 licences B.



Le CRMLE rassemble 26 clubs en 2021-2022, 28 en 2020-2021 en pleine période covid. Le CRMLE soutient la démarche de la FFE de contrôle de légalité et de réalité de l'existence des clubs. L'adhésion d'un club à la FFE ouvre des droits mais génère aussi des obligations (AG annuelle, transparence financière, publicité de la liste des membres du CA, prise de licences pour la totalité des membres, etc.). Le CRMLE soutiendra la création de clubs pérenne dans le temps avec une cohérence territoriale en lien avec les collectivités territoriales.



Point financier

L'augmentation du nombre de licenciés va avoir un impact positif sur la part licences reversée au CRMLE.

La subvention de l'ANS, accordée au titre de l'année 2022 est de 4 500€ (6000 e en 2021). Le CRMLE avait demandé 8 500€.

La Métropole de Lyon a attribué une subvention de 1000€ ciblée sur l'organisation d'une compétition à son nom.

Championnats Jeunes CRMLE

Les Championnats du Rhône Jeunes se dérouleront les 22, 23, 24 octobre 2022 à La Tour de Salvagny.

La possibilité de s'inscrire jusqu'au dernier moment (même avec une augmentation du cout de l'inscription) fait peser trop d'incertitude à l'organisation. Le CODIR décide de limiter les inscriptions au 20 octobre 2022 minuit, un message sera envoyé aux clubs dans ce sens.

Le Championnat des Petits Poussins s'effectuera en deux étapes afin de prendre en compte la progression des jeunes de cette catégorie sur un trimestre, la 2^{nde} étape sera portée par l'Open de Corbas du 18 au 21 déc. 2022 (date précisée ultérieurement).

Pour 2023, le Codir décide que le championnat Jeunes CRMLE pour la catégorie PPO se déroulera de manière séparée des autres catégories. La période proposée pour l'organisation de ce championnat PPO est les vacances de Noel. L'objectif est d'avoir des petits-poussin.e.s plus aguerries pour pouvoir poursuite aux championnats de ligue et de France.

Calendrier

- Le Rapide de la Métropole de Lyon : à faire confirmer par le club de Massis, la date (20/11/2022) et la salle.
- La Coupe de la Loubatière (au plus tard fin dé. 2022): un appel à la candidature pour l'organisation va être envoyé et publié sur le site de CRMLE.

Scolaires

Dispositif Class'Echecs :

Sur le Rhône et la Métropole de Lyon, 40 écoles ont été retenues pour cette saison : 22 financées par la FFE, 18 par le co-financement FFE - Ligue ARA

Sur les 39 écoles non retenues restantes, 22 pourront être financées par le CRMLE pour un montant total de 1760€ (kit à 80€).

Vote : POUR à l'unanimité, le budget le permettant

Championnats Scolaires CRMLE :

Les Championnats Scolaires (écoles et collèges) devront se dérouler au plus tard fin janvier 2023.

Le Règlement national et de la Ligue de cette compétition ont été mis jour et sont accessibles sur le site [de la FFE](#).

Le championnat scolaire CRMLE reste une compétition individuelle avec un classement par établissement scolaire, seul les équipes d'établissements scolaires complètes (8 participants dont 2 filles et 2 garçons au minimum) pourront accéder aux championnats académiques (4 équipes qualifiées du CRMLE pour 2022-2023).

Afin de pouvoir décerner les titres de champion et vice-champion scolaire par équipe du CRMLE, le Codir met fin aux zonages des championnats scolaires CRMLE. Le zonage avait pour but d'accueillir un plus grand nombre de scolaires dans cette compétition ce qui n'a pas été le cas sur ces 8 dernières années.

Le Codir propose de revenir à une compétition unique (par école primaire et par collège) sur un lieu unique. Un appel à candidature va être rapidement lancer concernant, la date, la salle et l'arbitrage.

Ce championnat scolaire est une compétition permettant d'accéder à la finale du championnat de France scolaire et qui arrive assez tôt dans l'année scolaire. Elle doit donc être réservée aux écoles et collèges disposant d'une « certaine expérience » échiquéenne.

Le Codir du CRMLE propose de réfléchir avec les clubs à l'organisation d'événement scolaire de plus grande ampleur et plus accessible notamment aux écoles du dispositif Class'Echecs en fin d'année scolaire (fin Mai 2023).

Points divers

- Demande d'aide financière pour 5 étudiants de l'ECAM afin de participer à une compétition universitaire en Belgique. Le CRMLE ne donnera pas suite à cette demande.

Vote : 4 Contre , 1 ABS

- Le président du Lyon Echecs Passion 64 demande quelles mesures comptent prendre le CRMLE par rapport à la situation de pénurie d'essence, au retard possible pouvant être générer par cela. Pour les retards, le Codir renvoie à la lecture du règlement du championnat et encouragera les clubs à privilégier les transports en commun et à prendre leur précaution.
- Suite au mail d'Henry Creston du 10 oct. 2022 concernant son avis sur le tournoi rapide jeunes de Corbas avec la Tony Parker Academy, apportant son désaccord sur cette publication et plus grave, une suspicion sur la participation de la Ligue et/ou du CRMLE, les membres du CODIR rappellent qu'avant toutes attaques, quelles qu'elles soient, de s'informer avant et non après l'envoi, auprès des personnes concernées et de modérer les propos écrits, lus par tous les clubs du Rhône, de la Ligue et autres acteurs échiquéens. Chacun est libre de ses opinions et de les exprimer, par contre la mise en cause gratuite, les allusions insidieuses, les amalgames, etc. ne sont et ne seront pas tolérés.

A l'avenir si cela doit se reproduire, le CoDir du CRMLE en accord avec les règles de la charte éthique de la FFE, le droit sur des propos à caractère discriminatoire, etc. activera les procédures disciplinaires et judiciaires adéquates pour faire respecter ses droits..

Fin de la réunion : 12h45

**Le président
G. Bellet**

**Secrétaires de séance
M. PLATRET – D.PASCAL**

